

Image not found or type unknown



## Indemnisation témoin en cour d'assise

Par **témoin**, le **15/05/2015** à **10:06**

Bonjour,

Je suis cité à comparaître en tant que témoin à la cour d'assise.

Le procès durera deux jours. Je suis auto-entrepreneur dans le domaine de la formation. Je ne peux donc pas assurer de formation pendant ces deux jours. Comment se passe l'indemnisation des travailleurs libéraux ?

D'avance merci,

Cordialement.